

13-12-1989

NOT ET ENREGISTRE LE
Sous le numéro 10281
PAR LA COMMISSION MEDICALE
PROVINCIALE DU HAINAUT
Mons, le 13-12-1989
Le Secrétaire, Le Président,

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

FACULTÉ DE MÉDECINE

Vu et enregistré par la Commission
Médicale Provinciale de Namur
sous le n° 2098
Namur, le 14/09/1990.
Le Secrétaire, Le Président,

[Signature]
Béatrice TOUSSAINT Dr J.M. DOUXFILS

Nous, Président, Secrétaire et Membres du Jury chargé par le Recteur de l'Université Catholique de Louvain, de conférer le grade de DOCTEUR EN MEDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS;

Attendu que M onsieur Victor Rodrigues de Castro, né à Ixelles, le 17 juillet 1962
est porteur du diplôme de candidat en sciences médicales, délivré le 7 septembre 1984, dûment entériné le 25 février 1986;

Attendu qu' il a subi le 28 juin 1985, d'une manière satisfaisante la première épreuve de l'examen de docteur en médecine, chirurgie et accouchements;

Attendu qu' il a subi le 5 septembre 1986, d'une manière satisfaisante la deuxième épreuve de cet examen;

Attendu qu' il a subi le 11 septembre 1987, avec Distinction la troisième épreuve de cet examen;

Attendu qu' il a subi le 16 juillet 1988, avec Distinction la quatrième épreuve de cet examen;

Attendu que ces épreuves ont porté sur les matières suivantes : 1° Anatomie pathologique; 2° physiologie et biochimie pathologiques; 3° microbiologie médicale, parasitologie humaine et immunologie générale; 4° éléments de psychologie médicale et psychopathologie; 5° sémiologie; 6° pharmacologie; 7° pathologie et thérapeutique des maladies médicales et chirurgicales; 8° théorie des accouchements; 9° clinique médicale (adultes et enfants); 10° clinique chirurgicale; 11° clinique obstétricale; 12° médecine et hygiène sociales; 13° éléments de médecine légale; 14° principes de déontologie médicale; 15° éléments de cliniques spéciales;

Attendu qu' il a subi une épreuve pratique sur les matières reprises sub 1°, 3° et 5°;

Attendu qu' il a subi, en outre, un examen sur des questions de sciences religieuses, la neuropathologie, la neuroradiologie (options)

Attendu qu' il a également subi un examen sur les matières prévues au programme d'orientation en médecine générale
et qu' il a accompli les stages relevant de ce programme;

Attendu qu' il a justifié par certificat qu' il a fréquenté avec assiduité et succès pendant deux ans au moins, à partir de l'époque à laquelle il a obtenu le grade de candidat en sciences médicales, la clinique médicale (adultes et enfants), la clinique chirurgicale et la clinique obstétricale;

Attendu qu' il a également justifié par certificat qu' il a fait un stage régulier de douze mois au moins, comportant des prestations d'interne et effectué successivement au moins dans les services hospitaliers de médecine (adultes et enfants), chirurgie et obstétrique;

Avons conféré et conférons à M onsieur Victor Rodrigues de Castro le grade de DOCTEUR EN MEDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS.

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent diplôme, attestant en même temps que M onsieur Victor Rodrigues de Castro a été réellement élève de l'Université Catholique de Louvain et que les prescriptions des lois coordonnées sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, quant à la durée des études et à la publicité des examens, ont été observées.

Woluwe-Saint-Lambert / Louvain-en-Woluwe, le 16 juillet 1988

Le Secrétaire du Jury,

[Signature]

Le Porteur,

[Signature]
CASTRO



Vu par Nous, Recteur de l'Université,

[Signature]
P.N.

Le Président du Jury,

[Signature]

Les Membres du Jury,

[Signatures]
P.H.

AU NOM DE SA MAJESTE LE ROI DES BELGES,

Nous, Président, Secrétaire et Membres de la Commission spéciale d'entérinement instituée en vertu des lois coordonnées sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, attestons que le présent diplôme a été délivré régulièrement et que toutes les conditions prescrites par la loi ont été observées en ce qui concerne les matières inscrites au programme légal.

En foi de quoi, nous l'avons entériné aujourd'hui 25 OCT. 1988, et enregistré sous le n° 525P, folio 82 du registre, littera

Bruxelles, le 25 OCT. 1988

Le Membre-Secrétaire,

[Signature]

POUR LA COMMISSION :



Le Président,

[Signature]

